REFONDATION: le rapport qui tue

ans son **second rapport** annuel remis début février, le comité de suivi de la loi de Refondation du **8 juillet 2013** en fait un constat **accablant**, très loin du « consensus » que certains feignent d'y trouver afin de **la justifier**.

Malgré une tonalité plus **positive** cette année (élections obligent ?), le comité de suivi, pourtant présidé par un député socialiste, lui reconnaît **un défaut** majeur : la **nécessité du temps** pour faire vivre un tel dispositif n'a pas été respectée : temps plus long de **l'appropriation**, temps de **concertation**, de **réflexion** et de **recul**, de **l'analyse** des besoins et de **l'évaluation**.

Le comité dénonce aussi les conditions de mise en œuvre de la réforme du collège : le choix d' une mise en application « en bloc », de nouveaux programmes, de nouveaux cycles (dont le 3 em incluant la 6 em), un nouveau socle, de nouveaux dispositifs d'aide personnalisée (AP), d'enseignements interdisciplinaires (EPI), un nouveau système d'évaluation, un nouveau diplôme national du brevet (DNB), tous dispositifs qu'il a fallu conduire dans une durée extrêmement contrainte qui ont placé la communauté éducative dans une course contre le temps et à une dégradation des conditions de travail des personnels.

Il souligne encore que c'est tout l'esprit de la réforme qui a été **dévoyé** par **l'impréparation** et le **mauvais pilotage** de la réforme par l'**institution** elle-même.

Au collège, elle est, selon le comité, appliquée « sur le papier ». La coordination du cycle 3 à cheval sur l'école et le collège laisse à désirer et la nature pédagogique du conseil école-collège n'est pas encore perçue.

En langage moins diplomatique, cela signifie que cette réforme a été mise en place dans la précipitation, que les cultures professionnelles des premier et second degrés sont difficiles à concilier et surtout que les enseignants ne se sont pas appropriés ces dispositifs parce qu'ils n'en étaient pas demandeurs et qu'ils n'en voient pas l'utilité.

Les **EPI** et l'**AP** offrent un bilan très **contrasté**. Les premiers fonctionnent beaucoup sur de l'existant et le comité constate que l'approche **non disciplinaire** rebute de nombreux enseignants du second degré. Lorsqu'ils les font (de façon **très inégale** sur le territoire), les disciplines **scientifiques** s'engagent davantage dans le dispositif.

Quant à **l'AP**, il est très souvent utilisé pour effectuer des **dédoublements** consacrés à la **discipline**, ou bien il est perçu comme l'accompagnement des élèves **les plus faibles** alors qu'il devrait être l'occasion de travailler pour des élèves qui ont **des besoins différents**.

Parmi les recommandations du comité de suivi, il en est une qui tient à **la formation** des enseignants : celle-ci serait « au milieu du gué » car elle ne serait pas suffisamment professionnalisante.

Enfin, le comité estime que la préoccupation majeure des enseignants reste l'évaluation liée aux nouveaux programmes de cycles, surtout dans le second degré. Les enseignants se sentent déstabilisés parce que livrés à eux-mêmes pour faire le lien entre l'évaluation par compétences et la note chiffrée.

En conclusion d'une si forte critique de la refondation, on s'attendrait à ce que le comité indique que l'on a fait **fausse route**, qu'il faut aller dans **une autre direction** et l'amender fortement voire **la remettre en question** entièrement. Le paradoxe est qu'il n'en fait rien et qu'il estime, au contraire, qu'il faut **en renforcer certains aspects et la conforter.**

Pourtant, le SNCL-FAEN rejoint le comité sur les constats mais en tire de toutes autres conclusions :

- nous voulons une autre politique éducative / ils veulent conserver la même,
- nous voulons des investissements massifs et sur la durée pour l'éducation / ils veulent des économies budgétaires,
- nous voulons une politique qui **améliore les connaissances** des élèves / ils veulent une politique du chiffre qui donne **l'illusion d'un savoir**,
- nous voulons améliorer les conditions d'exercice des enseignants / toutes les mesures qu'ils mettent en place ne contribuent qu'à les dégrader,
- nous voulons travailler à améliorer le système éducatif / ils ne font que des politiques à courte vue destinées à favoriser leur réélection.

Si comme le SNCL-FAEN, vous souhaitez défendre le système éducatif, apportez-nous votre soutien en faisant remonter vos retours d'expérience sur la refondation dans votre établissement à l'adresse sncl@wanadoo.fr

13, avenue de Taillebourg 75011 PARIS

Tél.: 01 43 73 21 36 Mèl: sncl@wanadoo.fr









www.sncl.fr wwv

www.faen.org



Privé – public : chacun chez soi?

ans un récent commentaire, l'un des partisans du candidat de la droite à l'élection présidentielle, a défendu le point de vue selon lequel il faudrait augmenter le soutien de l'État à l'enseignement privé, sous contrat et hors contrat, au nom du souci de répondre à la demande des familles.

Il est incontestable que la liberté laissée aux parents de choisir un établissement privé pour scolariser leurs enfants est inscrite dans notre Constitution. Ce droit est respecté dans la République puisque l'on enregistre régulièrement des poussées vers l'enseignement privé, comme c'est le cas actuellement.

Mais il n'est pas moins incontestable que, mathématiquement, tous les crédits octroyés à l'enseignement privé sont autant de moins donnés à l'enseignement public qui scolarise pourtant la très grande majorité des élèves.

A partir du moment où des familles font un choix différent de celui qui est offert à tous gratuitement, et auquel elles pourraient avoir accès, il ne paraît pas illogique de leur demander d'assumer complètement ces choix y compris financièrement.

De plus, si nous acceptons l'idée que le rôle de l'Ecole est de **transmettre des connaissances**, il est tout aussi évident qu'elle doit former **des citoyens**. Et c'est en cela qu'elle transmet aussi **des valeurs**. Or, celles-ci ne sont **pas**

les mêmes dans une école Montessori, dans une école «espérance banlieue » ou dans une école confessionnelle.

C'est très souvent au nom de ces « valeurs » que certaines familles font le choix du privé ce qui aboutit à une surreprésentation des familles favorisées (11% de boursiers dans le privé, 28% dans le public) et à une moindre mixité sociale. Si écart de performances il peut y avoir entre l'enseignement public et privé, il tient à plusieurs facteurs qui sont bien souvent négligés, notamment :

- Ils n'accueillent pas les mêmes élèves. L'école publique, gratuite, accueille tous les profils d'élèves, y compris en échec scolaire ou perturbateurs. Le privé, payant, fait le tri et choisit ses élèves, dossier scolaire et entretien individuel à l'appui.
- Le privé mobilise davantage les parents : rencontres obligatoires avec les enseignants, convocation au moindre incident... Le sacrifice financier que représentent pour certaines familles les frais de scolarité les rend plus réceptifs aux règles du privé. Quand dans un établissement public, la moitié des parents est aux abonnés absents, il est plus difficile de mobiliser les élèves.
- Les établissements privés bénéficient de plus d'autonomie et n'hésitent donc pas à prendre plus d'initiatives au risque d'entrer en concurrence les uns avec les autres.

Dernier mot aux parents : fin de partie?

'expérimentation dans une centaine d'établissements depuis 2013 avait déjà fait l'objet d'un rapport d'étape critique de la part de l'Inspection Générale. Celle-ci concluait (provisoirement à l'époque) que cette expérience n'avait pas bouleversé l'orientation des élèves de troisième.

Dans une seconde étude rendue publique début janvier, le diagnostic est confirmé et les critiques réaffirmées avec conviction. Le rapport note bien une légère diminution de l'orientation vers la voie professionnelle mais indique que ce phénomène semble suivre les tendances nationales.

L'Inspection Générale ne préconise **pas l'abandon** de l'expérimentation mais elle n'en demande **pas** non plus **sa généralisation** et, avec prudence, s'en remet à **un nouveau bilan** dans un an...

Ce sont pourtant de vraies difficultés qui sont mises en lumière lorsqu'elle pointe le défaut d'accompagnement des parents dans la plupart des collèges expérimentateurs ainsi que le peu de changements dans les pratiques des collèges en termes d'orientation.

Le SNCL-FAEN avait, dès le premier bilan, dénoncé cette mesure parce qu'il la trouvait démagogique et malhonnête. Nous restons sur cette position et allons plus loin.

Cette mesure, en **transférant** sur les parents ce qui est l'une **des prérogatives** du corps enseignant (à savoir **l'évaluation et l'orientation** des élèves, inscrites dans leurs missions) dessert **les deux parties**.

Les parents, parce qu'elle leur donne l'illusion d'un pouvoir qu'ils n'ont pas, faute de posséder les clés pour le faire. Les enseignants, parce qu'elle les dessaisit de ce qui fait l'essence même de leur métier.

Ce qui ne signifie pas que le **statu quo** doive être entretenu. Les enseignants sont conscients que la tenue des **conseils de classe** peut être améliorée, qu'un travail plus approfondi sur l'orientation est nécessaire mais ils sont aussi persuadés que ce travail de réflexion et d'évolution ressort de **leur responsabilité** en tant que **professionnels** de l'éducation.

Le métier d'enseignant n'est plus aujourd'hui suffisamment considéré dans la société. Ceci explique en grande partie la crise actuelle du recrutement. Le SNCL-FAEN milite pour que la valeur professionnelle des enseignants soit reconnue et valorisée. De telles mesures en dégradent l'image. C'est pour quoi nous demandons que cette expérimentation soit tout simplement abandonnée sans délai.